

Fiche signalétique

Prolink Chain Lube

Moyens d'extinction adaptés :

Utiliser de l'eau atomisée, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Dangers particuliers résultant de la substance chimique :

Liquide combustible. Un incendie ou une exposition du produit à la chaleur entraîneront une augmentation de pression pouvant provoquer l'éclatement du récipient, avec un danger d'explosion par la suite. Le gaz peut s'accumuler dans les zones basses ou confinées ou parcourir une distance considérable vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme entraînant un incendie ou une explosion. Un écoulement vers les égouts peut créer un risque d'incendie.

Produits de décomposition thermique dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Méthodes particulières de lutte contre l'incendie :

Isoler immédiatement la scène en évacuant toutes les personnes à proximité de l'incident en cas d'incendie. Aucune mesure ne doit être prise si elle entraîne des dangers pour la personne ou si elle n'a pas fait l'objet d'une formation adaptée. Déplacer les récipients de la zone de l'incendie si cela peut être réalisé sans danger. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés à l'incendie.

Équipement de protection spécifique pour les pompiers :

Les pompiers doivent porter un équipement de protection adapté et un appareil respiratoire autonome (ARA) doté d'une protection du visage complète fonctionnant en mode de pression positive.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

Porter un équipement de protection individuelle adapté (voir la section 8)

Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage:

Empêcher toutes les fuites. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non protégé d'entrer. Éliminer toutes les sources d'ignition. Disperser les vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Empêcher les écoulements de pénétrer dans les conduites d'évacuation, les égouts, les cours d'eau et les autres plans d'eau. Absorber les déversements à l'aide de matériaux inertes. Absorber le produit qui ne peut être récupéré. Transférer le produit absorbant, les matériaux du sol et les autres matières contaminés dans des récipients à des fins d'élimination.

SECTION 7 Manipulation et stockage

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les aérosols et les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau. Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas utiliser ou conserver à proximité de sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes nues. Stocker dans un endroit sec et frais. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel de ventilation et des équipements antidéflagrants. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Hydrocarbures aliphatiques

ACGIH TLV	300 ppm
OSHA PEL	300 ppm

Distillat naphténiqne lourd hydrotraité

ACGIH TLV	5 mg/m ³
OSHA PEL	5 mg/m ³

Fiche signalétique

Prolink Chain Lube

Solvant naphta (pétrole), aromatique léger

ACGIH TLV

300 ppm

OSHA PEL

300 ppm

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau : Pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau, porter des gants imperméables (en caoutchouc, nitrile ou néoprène).

Protection des voies respiratoires : Si une protection des voies respiratoires est nécessaire, utiliser une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Un programme de protection des voies respiratoires conforme aux exigences 29 CFR 1910.34 de l'OSHA et ANSI Z88.2 doit être appliqué.

Mesures techniques : Une bonne ventilation générale est nécessaire.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur		
Aspect	LIQUIDE TRANSPARENT	Temp d'auto-inflammabilité	Aucune Information Disponible
Point d'ébullition	Aucune Information Disponible	Couleur	JAUNE
Température de décomposition	Aucune Information Disponible	Taux d'évaporation	Aucune Information Disponible
Limites d'explosivité	Aucune Information Disponible	Propriétés d'explosivité	Aucune Information Disponible
Point d'éclair	61 °C/142 °F	Point de fusion/congélation	Aucune Information Disponible
Odeur	SOLVANT	Seuil olfactif	Aucune Information Disponible
Autres informations	VOC content (wt. %): 64	Propriétés oxydantes	Aucune Information Disponible
Coefficient de partage	Aucune Information Disponible	État physique	LIQUIDE
Densité relative	0.9	Solubilité (eau)	INSOLUBLE
Densité de vapeur	Aucune Information Disponible	Pression de vapeur	Aucune Information Disponible
Viscosité	Aucune Information Disponible	pH	SANS OBJET

Section 10 Stabilité et réactivité

Réactivité : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Stabilité chimique : Acides et oxydants forts

Stabilité chimique : Produits Températures élevées, flammes nues, étincelles, soudure.

de décomposition: CO, CO2

Les vapeurs peuvent s'enflammer à des températures supérieures au point d'éclair.

Section 11 Informations toxicologiques

Principale voie de pénétration : Contact avec la peau, inhalation, ingestion

Effets potentiels/aigus sur la santé :

YEUX : Peut provoquer une irritation grave des yeux. Les symptômes incluent des sensations de brûlure, des larmes et des rougeurs.

PEAU : Peut provoquer une irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété peut dessécher la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des sensations de brûlure, un dessèchement et des brûlures de la peau.

Inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les symptômes incluent des sensations de brûlure, des toux, des difficultés respiratoires, des nausées, des vomissements, des diarrhées, des irritations (nez, gorge, voies respiratoires), dépression du système nerveux central (vertiges, somnolence, faiblesse, fatigue, nausées, maux de tête, pertes de connaissance).

Ingestion : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Les symptômes incluent des sensations de brûlure, des toux, des difficultés respiratoires, des nausées, des vomissements, des diarrhées, des irritations (nez, gorge, voies respiratoires), dépression du système nerveux central (vertiges, somnolence, faiblesse, fatigue, nausées, maux de tête, pertes de connaissance).

surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. Signes et symptômes de la surexposition : Les signes et symptômes d'une surexposition à ce produit par l'aspiration, l'ingestion et/ou le passage du produit dans la peau peuvent inclure : troubles de l'estomac ou de l'intestin (nausées, vomissements, diarrhée), irritations (nez, gorge, voies respiratoires), dépression du système nerveux central (vertiges, somnolence, faiblesse, fatigue, nausées, maux de tête, pertes de connaissance).

Fiche signalétique

Prolink Chain Lube (aérosol)

Effets sur certains organes cibles : Système nerveux central.

Informations relatives à la reproduction/au développement : Aucune information connue

Informations sur les dangers carcinogènes : Ce produit ne figure pas sur les listes de produits carcinogènes de l'IARC, du NTP ou de l'OSHA.

Valeurs de toxicité aiguë : Aucune information disponible.

Section 12 Informations écologiques

Aucune information disponible.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations environnementales locales, régionales et nationales. Voir l'étiquette pour des instructions plus détaillées.

Section 14 Informations relatives au transport

Certains modes d'expédition ou tailles d'emballage peuvent constituer des exceptions aux réglementations relatives au transport. La classification fournie peut ne pas refléter ces exceptions et ne pas être applicable à tous les modes d'expédition ni toutes les tailles d'emballage.

TRANSPORT NON RÉGLEMENTÉ POUR LES EXPÉDITIONS AUTRES QU'EN VRAC

Section 15 Informations relatives à la réglementation

Si les composants identifiés de ce produit sont des substances dangereuses CERCLA et/ou figurent dans les Sections 302, 304, ou 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) » de 1986 (aussi appelé EPCRA, le « Emergency Planning and Community Right-To-Know Act »), ou dans la Proposition 65 de l'État de Californie (« Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act »), ils seront mentionnés ci-dessus dans la section 15 de cette FDS. Si les composants identifiés de ce produit figurent dans la Section 313, ce produit contient des substances chimiques soumises aux exigences de signalement de la Section 313. Ces informations doivent figurer dans toutes les FDS qui sont copiées et distribuées pour ce produit.

Titre III Section 311/312 Catégories de danger - 40 CFR 370.2 :

AIGU (X) Chronique (X) Incendie (X) Pression () Réactif () Sans objet ()

Statut T.S.C.A. : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes aux exigences de signalement de l'inventaire du Toxic Substances Control Act. Statut RCRA : Dans le cadre du RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si un matériau contenant le produit ou dérivé du produit doit être classé comme déchet dangereux. Si ce produit devient un déchet dangereux, il devra recevoir un ou des codes RCRA Aucun.

Fiche signalétique

Prolink Chain Lube (aérosol)

Section 16 Autres informations

Classifications HMIS :

SANTÉ 2
INFLAMMABILITÉ 2
RÉACTIVITÉ 0
PROTECTION INDIVIDUELLE G

Mise en garde : Le fabricant est convaincu que les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont exactes. Les procédures suggérées sont basées sur l'expérience à la date de publication. Elles ne sont pas nécessairement exhaustives ni complètement adaptées à chaque circonstance. En outre, ces suggestions ne doivent pas être confondues avec les lois, réglementations, règles en vigueur ou les exigences vis-à-vis des assurances, ni suivies et donner lieu à une violation de ces dernières.

Date de préparation/révision : 6/4/2017